



« Si demain la commune perd tout sens de pouvoir, c'est la confiance de nos concitoyens envers leurs élus qui s'évanouira ! » Selon Jean-Jacques Dumontet, maire de Pazayac, lors de ses vœux le vendredi 19 janvier 2018, la tâche des élus est bouleversée avec la baisse des dotations : « Les communes devront continuer de répondre à vos attentes qui restent les mêmes avec des moyens très limités ». Selon lui, la commune n'aura pas d'autre issue que « de succomber aux regroupements ». Pour le maire, « l'intercommunalité doit être un outil et une source d'économie au service des communes membres ». Il explique que « les com-coms ont de plus en plus de compétences : eau potable, assainissement collectif, Gemapi, etc. avec l'augmentation inévitable de ces services ». La FPU (Fiscalité professionnelle unique) soulève une interrogation exprimée par M. Dumontet : « la com-com nous verse une compensation de 90.200€. Comment transférer les charges communales à hauteur de cette compensation, vaste dilemme ? »

« C'est fait, la traverse de Daudevie est enfin terminée ! » Le maire de Pazayac souligne néanmoins que « malgré tous ces aménagements, nous constatons avec regret que la vitesse n'a pas suffisamment diminué ». L'inauguration est prévue en mars-avril. En 2018, il est prévu la modernisation du réseau d'eau potable, l'expansion du réseau d'assainissement collectif, la création d'un parking aux abords du cimetière, etc. Le maire a refermé son discours par de très nombreux remerciements, et notamment pour Françoise Baril « pour ses travaux de recherche sur la disparition des poilus de Pazayac lors de la grande guerre de 14--18 » et a lancé un mot de bienvenue pour les nouveaux habitants, avant de souligner « Pazayac c'est vous, c'est nous, dans nos différences, dans nos sensibilités, dans nos parcours, dans nos projets... »

- [La cérémonie de vœux en vidéo direct](#) : la tâche des élus bouleversée (3:03) ; l'intercommunalité (4:06) ; les projets réalisés et à venir (6:20)... Dominique Bousquet (11:40) et Régine Anglard (22:50)